

Pour une politique de soutien à l'allaitement maternel

EXPOSE DES MOTIFS

La France a un taux d'allaitement maternel (AM) qui stagne surtout dans la durée

Taux d'allaitement	FRANCE	NORVEGE
naissance	1970 : 40 % 2005 : 60 % 2014 : 74 %	1970 : 30 % 2005 : 98 % 2014 : 98 %
6 mois	25 %	80 %
9 mois	9 %	46 %

La Norvège est passée en quelques années de 30 % à 98 % d'allaitements à la sortie de la maternité et 80 % à 6 mois grâce essentiellement à une politique de protection sociale des familles et une culture de l'allaitement bien ancrée.

Enjeux

1 De nombreuses études démontrent l'intérêt de l'allaitement maternel sur la santé de l'enfant et de la mère à court terme et à long terme.

L'allaitement est une aide précieuse pour renforcer les liens de la mère et de l'enfant

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Haute Autorité de Santé (HAS) recommandent l'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois et allaitement partiel jusqu'à deux ans.

Le lait maternel est un aliment complet assurant au bébé tout ce dont il a besoin jusqu'à 6 mois environ. Il peut être en complément d'autres aliments jusqu'à 2 ans ou plus. Les qualités nutritionnelles sont indépendantes de l'alimentation de la mère.

Le lait de sa mère constitue un support essentiel entre la mère et l'enfant.

Ces recommandations ne doivent pas être prises comme une injonction culpabilisante, tant les raisons physiologiques, professionnelles ou personnelles qui peuvent amener une femme à ne pas allaiter sont nombreuses. L'allaitement constitue un choix strictement personnel, dans des contextes culturels différents.

Mais il est essentiel que ce choix des parents d'allaiter leur enfant puisse être réalisé dans de bonnes conditions d'information et d'accompagnement. Ces conditions n'étant pas exclusives pour les enfants allaités mais pour tous les enfants et les parents.

2 Enjeux pour la planète

Outre les intérêts sur la santé humaine, l'AM a aussi des intérêts pour économiser les ressources.

L'allaitement maternel est une ressource naturelle universelle. Dans l'esprit du commerce équitable le LM est l'alimentation la plus naturelle qui soit directement de la productrice au consommateur, ne dépendant d'aucune industrie, ne nécessitant aucune autre ressource et ne produisant aucun déchet de fabrication

L'AM est une économie pour le budget des familles et permet à tous les bébés d'avoir accès à une alimentation gratuite et adaptée. L'allaitement à la demande fournit au bébé toute l'eau dont il a besoin alors que les préparations pour nourrissons nécessitent l'accès à l'eau potable.

L'AM permet aux femmes en situation de précarité de nourrir de façon autonome leur enfant avec une alimentation saine et adaptée.

3 Raisons de non allaitement ou d'arrêt prématuré de l'allaitement

- Causes tenant à la situation des mères et des familles

Moins d'allaitement en situation de précarité et de faible niveau d'étude.

Le travail des mères : la durée du congé maternité que le bébé soit allaité ou pas est trop court pour beaucoup de mères et pères, la reprise du travail rapide est source d'inquiétude dissuade les mères de démarrer un allaitement. Par ailleurs la législation concernant allaitement et travail est très mal connue.

Le taux d'allaitement dans les pays nordiques est à mettre en parallèle avec d'autres chiffres qui montrent que ce n'est pas l'allaitement qui empêche les femmes d'accéder à des postes de responsabilité. En Norvège 40 % des cadres supérieurs sont des femmes, la durée du congé maternité est de un an pour un des deux parents.

Causes tenant à l'organisation :

Manque de formation des professionnels de santé de périnatalité, et des professionnels de la petite enfance (personnels de crèches, assistantes maternelles...)

Informations insuffisantes avant la naissance sur le choix éclairé de l'alimentation du nouveau-né

L'absence de politique nationale clairement définie en faveur de l'allaitement. Les départements par l'intermédiaire de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont la charge de l'accompagnement des mères et bébés à la sortie de la maternité, les actions sont très disparates en fonction de la volonté locale et de la charge des personnels de maternité

L'organisation des maternités en faveur de l'allaitement repose sur le volontariat. Certaines maternités décident d'avoir un label «ami des bébés», d'autres pas.

MOTION

Le Conseil fédéral d'Europe Écologie Les Verts réuni à Belleville les 13 et 14 Mai décide de soutenir la mise en œuvre d'une politique de facilitation de l'information sur l'allaitement maternel qui permettra de faire respecter le libre choix des femmes qui souhaitent ou non allaiter.

Cette politique sur l'allaitement maternel s'intégrera dans une réflexion sur la grossesse, la naissance, l'accueil du nouveau-né et de ses parents.

Le Conseil fédéral demande :

La nomination d'un comité national de l'allaitement pour la l'information éclairée à l'allaitement avec des moyens adaptés. Les régions devront désigner un coordinateur-trice qui travaillera en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi qu'un coordinateur-trice dans chaque département pour essayer d'harmoniser l'information éclairée et la protection de l'AM au plan national.

Le budget alloué le sera sur le budget du ministère concerné (dans le projet d'EELV les compétences du Ministère de la Santé sont élargies à l'ensemble des politiques de santé que celles-ci soient liées au travail, à l'environnement).

Le comité devra garantir que toutes les activités sont menées indépendamment des financements des fabricants et distributeurs de produits visés par le code.

L'amélioration de la formation

Formation de base de tous les professionnel-le-s de santé à partir de données scientifiques récentes

Formation continue obligatoire pour tout le personnel de maternité et de pédiatrie en première ligne.

Formation des personnels d'accueil de la petite enfance pour favoriser l'accueil des bébés allaités

Campagnes de d'information éclairée sur l'allaitement dans les médias

Stimuler le débat public lors des semaines internationales de l'allaitement maternel

L'élaboration du projet naissance : pendant la grossesse durant les consultations prénatales il est important d'aider les futurs parents à élaborer un projet naissance. Lors des consultations seront abordés, outre les différentes modalités de suivi de la grossesse, de la naissance, la possibilité de réaliser son projet personnalisé de naissance, ainsi que les arguments pour un choix éclairé du mode d'alimentation du futur bébé avec si nécessaire un soutien financier pour une alimentation bio.

Seront abordés également les conséquences de la consommation de produits toxiques pour le fœtus : alcool, tabac, drogues, médicaments ; l'exposition aux produits toxiques d'utilisation courante (pesticides, peintures, vernis...), proximité d'incinérateurs ...

L'information éclairée à l'allaitement maternel :

Travailler en lien avec les associations de soutien aux mères qui allaitent, avec les lactariums...

Promouvoir le respect du code international de commercialisation des substituts du lait maternel (pas de publicité et de promotion des laits industriels)

Inciter au respect du droit du travail concernant l'allaitement (heure d'allaitement, pièce pour allaiter),

Prolonger pour un parent qui le désire le congé post-natal jusqu'à six mois sans diminution des revenus

Organisation sur tout le territoire d'une consultation spécialisée au cours de la deuxième semaine après la naissance. Repérer et organiser une information éclairée spécifique aux mères en difficulté.

La mise en place du protocole « Initiative Hôpital Ami des Bébé » IHAB dans le plus grand nombre de maternités. Les maternités ayant le label ami des bébés obéissent aux dix recommandations préconisées par l'OMS pour favoriser l'allaitement maternel. Il y en a très peu en France. Cela doit évoluer, des moyens doivent être prévus en conséquence pour que les services de pédiatrie, les maternités, les crèches évoluent vers le label « ami des bébés ».

Deux écueils à éviter dans une politique d'**information éclairée** à l'allaitement maternel :

L'ingérence : dicter à l'individu sa conduite. Les femmes ont acquis de haute lutte le droit de disposer de leur corps. Revenir au devoir d'allaiter, c'est revenir au vieux discours moralisateur, ce n'est pas ce que nous voulons.

L'abstention : ce serait ne rien faire pour ne pas culpabiliser les femmes qui n'allaitent pas. Or il est fondé de parler des risques de non allaitement en terme de santé publique.

Unanimité moins 1 blanc